

Constitution du CIRIEC-Tunisie sur la base de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT)

Tunis, 28 octobre 2018



L'Union générale tunisienne du travail (UGTT) est la principale centrale syndicale de Tunisie, avec plus d'un demi-million d'adhérents. Auréolée du Prix Nobel de la Paix en 2015, l'UGTT faisait partie du quartet de dialogue national qui a assuré la tenue des élections législatives, ainsi que la ratification de la nouvelle constitution en 2014. Au cours des deux dernières années, leur intérêt de rejoindre le CIRIEC s'est accru, notamment dans le cadre du plaidoyer élaboré en vue de l'aboutissement d'une loi-cadre sur l'ESS en Tunisie.

Des contacts initiés en 2013 à Agadir par l'intermédiaire de l'ICOSI

Le Directeur général du CIRIEC, Bernard Thiry, ouvre la discussion par une rétrospective des contacts échangés jusqu'à alors entre le CIRIEC et l'UGTT. Akram Bel Haj Rhouma, Expert en ESS et en planification stratégique en Tunisie, précise que les tous premiers contacts ont été initiés en 2013 par Marcel Caballero lors d'une Académie sur l'ESS organisée par le BIT à Agadir (Maroc). Ils se sont intensifiés au cours des deux dernières années entre Arnaud Breuil, représentant de l'ICOSI et Souad Khallouli et Naïma Hammami, représentantes de l'UGTT au sein du Programme Concerté Pluri-Acteurs Soyons Actifs/Actives (PCPA)¹, organisé avec le soutien de l'Agence Française de Développement et dont l'ICOSI et l'UGTT sont membres. Arnaud Breuil (Groupe Up) et Marcel Caballero (Président d'honneur de l'ICOSI) sont remerciés pour le rôle-clé qu'ils ont joué dans cette mise en relation entre le CIRIEC et l'UGTT.

La promulgation d'une loi ESS au centre des préoccupations en Tunisie

Naïma Hammami, Secrétaire générale-adjointe en charge des relations arabes, internationales et de la migration de l'UGTT, explique que l'ESS, placée au centre de réformes stratégiques des politiques publiques, se confirme de plus en plus comme choix stratégique en Tunisie. L'ESS est reconnue par le Contrat social signé en 2013 et le Plan de développement 2016-2020 comme troisième

pilier de développement à côté des deux secteurs public et privé. Aujourd'hui, un texte de projet de loi sur l'ESS, initié à l'origine par l'UGTT, est en cours d'élaboration par la présidence du gouvernement tunisien. C'est donc dans ce contexte que l'UGTT a manifesté un intérêt tout particulier à rejoindre le CIRIEC, dont les domaines d'expertise ont à trait tant à l'économie publique, qu'à l'économie sociale et coopérative.

La longue marche vers une loi ESS en Tunisie

Malgré la volonté de définir une stratégie publique en la matière, Akram Bel Haj Rhouma reconnaît que l'établissement d'une loi-cadre sur l'ESS en Tunisie, à l'instar d'autres pays, paraît compliquée à organiser : « *il n'y a pas d'approche, de compréhension commune, précise, de l'ESS pour l'identifier, la conceptualiser* ». Il explique que l'Etat tunisien partage deux approches différentes sur la définition de l'ESS : la première, défendue par le Ministère de l'Emploi, plus centrée sur l'entrepreneuriat social, et la deuxième, plus économique dans sa vision qui intègre le volet coopératif, les mutuelles et une partie des associations. Il souligne la nécessité de mettre en place notamment système statistique et de financement de l'ESS, jusqu'à présent absents. Akram Bel Haj Rhouma soulève un deuxième besoin, à savoir établir d'abord un fondement scientifique et, ensuite, élaborer une stratégie d'Etat en partenariat avec les acteurs de l'ESS. Un accord sur les concepts et les politiques d'Etat en amont de l'établissement d'un texte de loi lui paraît nécessaire, et non l'inverse.

¹ Le PCPA Soyons Actifs/Actives est un programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile tunisienne et française qui vise la réduction des inégalités d'accès aux droits. Il s'agit d'un programme

concerté pluri-acteurs qui réunit à ce jour 48 entités : associations, syndicats, coopératives, collectivités territoriales et pouvoirs publics issus des deux rives de la Méditerranée.

Un retour aux sources pour l'UGTT & une initiative citoyenne

Comme le souligne Lotfi Ben Aïssa, Expert financier et ex-Directeur des études fiscales au Ministère des Finances de Tunisie : « *cet engouement autour de l'ESS est important pour l'UGTT en tant qu'acteur de l'ESS qui renoue avec ses engagements initiaux* », rappelant que le syndicalisme en Tunisie a été corollaire du mutualisme et du coopérativisme. L'option sociale étant ainsi ancrée dans l'ADN de l'UGTT. Il ajoute que ce projet de loi est une première car il tire son origine d'une initiative citoyenne : « *une initiative de loi appartient habituellement à l'exécutif mais ici, le mouvement émane de la société civile, ce qui permet une plus grande sensibilisation générale* ». Il termine son exposé en expliquant que l'UGTT a engagé un plaidoyer et se doit d'être un véritable acteur, une partie prenante de la constitution de l'ESS en Tunisie. Une expertise et un éclairage scientifique international apportés par le CIRIEC seraient ainsi un atout considérable.

L'ESS en Tunisie : un historique récent

Souad Khallouli, Attachée au département des relations internationales et de la migration à l'UGTT, partage à son tour deux constats : le premier étant qu'il subsiste - selon elle - un manque d'études scientifiques propres à l'ESS en Tunisie ; les étudiants en master ne trouvent pas de documents sur lesquels baser leurs

travaux. Elle évoque ensuite le manque de théorisation des pratiques, essentiels pour avancer et promouvoir l'ESS. Le projet de plaidoyer, porté par l'UGTT, vise à y remédier. Arnaud Breuil précise que l'aboutissement de ce projet de plaidoyer est le résultat d'un travail mené de longue haleine : l'ICOSI a commencé à travailler avec l'UGTT sur les questions d'ESS quasiment dès le lendemain de la Révolution en 2014. Ce programme a suscité de nombreuses participations, notamment celles des services publics et a abouti à la construction de nombreux programmes internationaux, à la fois d'ESS mais aussi portant sur des thématiques plus larges de la société civile (tel que le Programme Concerté Pluri-Acteurs Soyons Actifs/Actives, organisé avec le soutien de l'agence française de développement). Arnaud Breuil tient ici à souligner qu'il existe bien un historique – bien que récent – en matière d'ESS en Tunisie, étudié et partagé par de très nombreux acteurs de la société civile. L'adoption du projet de loi-cadre est vivement attendue par l'ensemble des parties prenantes.

Akram Bel Haj Rhouma rejoint l'avis d'Arnaud Breuil : il existe une certaine assise en matière d'ESS en Tunisie avec des rapports et des études sérieuses mais les lacunes concernent surtout les composantes de l'ESS : « *On parle trop de l'ESS mais on parle moins de ses composantes ; les coopératives par exemple. De plus, aucune mesure statistique fiable n'existe.* »

L'économie sociale et l'économie publique : jouer sur les synergies

A l'instar de l'économie sociale, l'économie publique est au cœur des débats en Tunisie, notamment pour ce qui concerne la politique de privatisation des entreprises publiques. Lors des discussions, tous les participants se sont entendus sur l'importance de considérer la complémentarité entre l'économie sociale et économique publique en tant qu'alliance et non en tant qu'opposition. Comme le souligne Arnaud Breuil, il importe de ne pas considérer l'ESS comme économie à substitution pour compenser les carences de la puissance publique. Alain Arnaud partage ce même avis : « *il est extrêmement important de considérer que l'ESS n'est pas une économie de la réparation, ce n'est pas une économie qui est faite pour venir en aide à ceux qui en ont besoin. L'ESS est dans la banque, l'assurance, la santé. Elle gère des établissements de soins, représente 10 à 12 % du PIB pour l'Europe, emploie quantité de personnes, traverse les crises de manière résiliente* ». Ce qui fait directement référence à l'importance de mettre le doigt sur la définition de la conception même de l'économie sociale. C'est évidemment aussi dans ce contexte-là que se présentait tout l'intérêt pour l'UGTT de rejoindre le CIRIEC, les notions d'économie collective faisant partie de la genèse du CIRIEC.

Dans le cadre de la décentralisation, la Tunisie dispose aussi d'un Code des Collectivités locales qui organise un transfert de compétences et de ressources pour permettre la fourniture de services

publics et collectifs, éventuellement sous forme de partenariats public-économie sociale au plan local. « Il convient de veiller toutefois à ce qu'il s'agisse d'un véritable partenariat et non d'une instrumentalisation de l'économie sociale par les pouvoirs publics », fait remarquer le Prof. Philippe Bance, Président du Conseil scientifique international du CIRIEC.

Le Prof. Sami Aouadi (Université de Tunis, El Manar) insiste sur l'importance des entreprises publiques en Tunisie en tant qu'outil stratégique à des fins de politique industrielle et d'effet « d'entraînement de l'économie » : créer des activités, soutenir la production et l'emploi qualificateur, afin de développer les territoires de manière structurante. En effet, malgré les privatisations massives, le secteur privé n'a pas « réussi » à cet égard et n'a investi que des activités 'rentières' non productrices de valeur ajoutée pour le pays. Le secteur des infrastructures publiques a été délaissé. Toutefois, le secteur public se doit de son côté d'être efficient : car, s'il est légitime de subventionner des activités ressortant du secteur non-marchand, il n'est pas tenable qu'une entreprise publique active dans le secteur concurrentiel accumule des pertes.

Le CIRIEC-Tunisie, première Section nationale du CIRIEC en Afrique

L'arrivée du CIRIEC-Tunisie propulse la représentation du CIRIEC à 23 pays² (janvier 2020) à travers le monde. Première Section nationale du CIRIEC sur le continent africain, le CIRIEC-Tunisie fut créé à partir de deux départements de l'UGTT : relations internationales et recherche. Revendiquant la position d'ouverture de l'UGTT, Naïma Hammami n'exclut pas la possibilité que la Section s'ouvre par la suite à d'autres organisations.

Malgré la petite représentativité du CIRIEC en Afrique, le CIRIEC échange des contacts très réguliers avec le monde scientifique sur le continent et, particulièrement au Maghreb et, espère y déployer plus encore sa représentativité. Les camarades tunisiens sont chaleureusement félicités pour la reconnaissance officielle du CIRIEC-Tunisie.

² Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Equateur, Espagne, France, Grèce, Irlande, Japon, Mexique, Portugal, Roumanie, Suède, Tunisie, Turquie, Venezuela.